

PANORAMA DE L'ACTU



Veille thématique sur l'actualité des familles

1^{er} mars 2017

ELECTION PRESIDENTIELLE

Les candidats face aux élus

C'est le 8 mars, que les principaux candidats à l'élection présidentielle sont attendus par l'Assemblée des départements de France (ADF). Deux semaines plus tard, le 22 mars, c'est l'Association des maires de France (AMF) qui auditionnera ces mêmes candidats sur la base de ses propositions. Face aux présidents de département, chacun des six candidats invités s'exprimera tout d'abord librement sur " la réforme territoriale, la décentralisation, la place des départements et leurs propositions pour la prochaine mandature relatives à l'avenir des politiques sociales, la gouvernance territoriale, l'aménagement du territoire et la prise en compte de la ruralité", prévoit l'ADF. [En savoir plus](#).

L'UNIOPSS interroge les candidats

"Solidarité en actes", "participation de tous à un projet commun", "lutte contre les inégalités sociales et territoriales", la prévention comme "pivot des politiques publiques"... le projet de société de l'Uniopss, présenté le 28 février à Paris, reprend les grands principes défendus par les associations de solidarité depuis longtemps. Les représentants de quatre candidats à l'élection présidentielle - François Fillon, Benoît Hamon, Emmanuel Macron, Jean-Luc Mélenchon - se sont positionnés sur ce projet en présentant leur programme de prévention et de lutte contre la pauvreté. [En savoir plus](#).

LA UNE

L'accès au droit en recul dans notre pays

Le Défenseur des droits, entré en fonctions en juin 2011, vient de rendre public son 5^{ème} [rapport annuel](#). Celui-ci présente notamment les résultats détaillés de la grande enquête, réalisée au printemps dernier, qui démontre amplement que le non-recours au droit est bien un phénomène majeur dans notre société. Il s'explique par « un certain retrait du service public et particulièrement une réduction des fonctions d'accueil, d'orientation et d'assistance, au profit de procédures numérisées. » C'est ainsi que le Défenseur des droits se trouve chargé de rendre effectifs les droits des publics les plus vulnérables, en particulier les plus pauvres, âgés ou handicapés, qui subissent encore davantage ce recul du service public.



CE QUI CHANGE AU 1^{ER} MARS

- **Forte hausse des prix du gaz**

Mauvaise nouvelle pour les 5,8 millions de consommateurs soumis aux tarifs réglementés d'Engie, leur facture de gaz va augmenter à compter du 1^{er} mars : hausse est de 0,9 % pour ceux qui utilisent le gaz pour la cuisson, de 1,7 % pour ceux qui ont un double usage cuisson et eau chaude et de 2,7 % pour les foyers qui se chauffent au gaz.

- **La renégociation des contrats d'assurance emprunteur facilitée**

A partir de ce 1er mars, les emprunteurs seront autorisés à renégocier leur contrat d'assurance pendant toute la durée d'un prêt immobilier. A compter du 1er janvier 2018, elle sera également applicable à tous les contrats d'assurance en cours d'exécution.

- **Du sport sur ordonnance**

Les médecins ont la possibilité de prescrire des activités physiques spécifiques à leurs patients atteints d'affections de longue durée (ALD), comme les cancers, le diabète de type 1 et 2, l'insuffisance cardiaque grave, la maladie de Parkinson, ou encore la sclérose en plaques. « En pratique, plus de 10 millions de patients sont en ALD en France et peuvent bénéficier de ce dispositif », explique le Dr Alexandre Feltz, médecin et élu strasbourgeois (adjoint au maire), père du projet de sport sur ordonnance. [Une expérimentation a été mise en place à Strasbourg](#) depuis 2012. Si la première année, cette prescription est entièrement prise en charge, pour les deux années suivantes, la municipalité de Strasbourg a mis en place une tarification solidaire. Il revient en effet aux communes de décider de financer cette mesure, comme c'est le cas à Strasbourg. [En savoir plus](#).

- **Nouvelles obligations pour les plateformes collaboratives**

Les plateformes collaboratives, comme Airbnb ou Drivy, devront informer les particuliers louant des biens par leur intermédiaire de leurs obligations fiscales et sociales lors de chaque transaction. Ces sites devront faire figurer un lien permettant d'accéder automatiquement au site de la Sécurité sociale et de [l'administration fiscale](#) qui a édité des fiches explicatives correspondant aux opérations les plus courantes (location d'un meublé, covoiturage...).

- **Carte d'identité biométrique**

A partir de mars, les cartes nationales d'identité délivrées seront biométriques comme pour les passeports. Pour renouveler sa carte d'identité, il sera désormais possible d'effectuer [une pré-demande en ligne](#) sur l'ensemble du territoire métropolitain d'ici le 28 mars 2017.

- **Casque vélo obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans**

A partir du 22 mars, les enfants de moins de 12 ans vont devoir porter un casque, conforme et attaché, lorsqu'ils seront conducteurs ou passagers d'un vélo. En cas de non-respect de cette obligation, « les adultes transportant ou accompagnant les enfants pourront être sanctionnés par une amende prévue pour les contraventions de la quatrième classe » (135 euros).

LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE



Construction

A partir du 1er mars 2017, toute construction d'une superficie supérieure à 150 mètres carrés devra faire appel à un architecte. [En savoir plus.](#)

Par ailleurs, deux décrets viennent de paraître : le [décret du 27 février 2017](#) relatif à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental d'un lotissement et le [décret du 27 février 2017](#) portant application des dispositions des articles L. 151-29-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme.

Conseils citoyens

La [circulaire du 2 février 2017](#) relative aux conseils citoyens précise le cadre de création et de fonctionnement des conseils citoyens afin d'assurer une plus grande harmonisation des pratiques, une animation et des modes de fonctionnement qui garantissent la pérennité de cette nouvelle institution et de l'engagement personnel de ses membres. Le texte prend en compte la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté sur le droit d'interpellation des conseils citoyens et la création d'un droit à congé dédié.

A lire, la [tribune de Marc Vuillemot](#), président de l'association des maires **Ville et Banlieue de France** : « Candidats à la présidentielle, inspirez-vous de la loi Egalité et Citoyenneté ! » (28 février 2017)

A lire « [Tisser la confiance dans les quartiers populaires](#) », Paroles et parcours d'habitants.

Faire ensemble 2020

La Fonda a développé [un site dynamique dédié à l'exploration des tendances structurantes pour demain](#). Faits objectifs, évolutions structurelles ou émergentes, menaces ou opportunités, de nombreuses tendances traversent la société et soulèvent des enjeux pour l'avenir. Le site permet de naviguer dans la cartographie des tendances et d'explorer les trois courants qu'elles constituent : fragmentation, fluidité et empathie.

POLITIQUE FAMILIALE



Un arrêté du 3 février 2017 fixe la composition du dossier de demande d'agrément comme assistante familiale, ainsi que le modèle de formulaire à utiliser. L'agrément des assistantes familiales, régi par l'article L.421-3 du code de l'action sociale et des familles (CASF), est délivré par le président du conseil départemental. La procédure et la composition du dossier de demande ont fait l'objet de nombreux aménagements au cours de ces dernières années. [En savoir plus.](#)

EDUCATION

Lire et faire lire

L'accès de tous les enfants à la lecture est un enjeu pour tous. Le label « *Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire* » valorise l'action locale en faveur de la lecture. Il reconnaît l'engagement des communes qui développent l'action des bénévoles de *Lire et faire lire* sur leurs territoires. Plus de 17000 bénévoles interviennent dans 3500 communes. Pour recevoir ce label, décerné pour 2 ans, les communes et intercommunalités, habilitées à candidater par délibération de leur conseil, peuvent faire acte de candidature en répondant [à un questionnaire en ligne](#) avant le 15 juin 2017.

Les candidats retenus par le comité d'experts seront conviés à la remise des labels, organisée lors du colloque annuel de Lire et faire lire durant la première semaine d'octobre à Paris. En devenant « **Ma commune/Mon interco aime lire et faire lire** », ces collectivités intègrent un réseau partageant et valorisant les bonnes pratiques et l'innovation sociale. Leurs représentants sont invités aux temps d'échanges nationaux organisés par Lire et faire lire. Les communes et intercommunalités labellisées peuvent bénéficier des outils de communication et pédagogiques mis à leur disposition.



En téléchargement : [Modèle de délibération du Conseil municipal / intercommunal](#) ; [Dépliant de présentation de l'opération "Ma commune / mon interco aime lire et faire lire"](#) ; [Charte de partenariat entre Lire et faire lire et les bibliothèques](#) ; [CP - Remise label "ma commune / mon interco aime lire et faire lire"](#) ; [Circulaire du MEN -mai2013](#) ; [Il était une fois spécial structures éducatives \(mai 2016\)](#) ; [Lire et faire lire en accueils de loisirs - Extrait du bulletin de mai 2013](#) ; [Lire et faire lire en bibliothèque - Extrait du bulletin de novembre 2015](#) ; [Lire et faire lire avec les tout-petits - Extrait du bulletin de mai 2012](#) ; [Lire et faire lire en milieu rural - Extrait du bulletin de mai 2014](#) ; [Panneau Ma commune - mon interco aime lire et faire lire](#)

BUDGET DES FAMILLES

Surendettement

Comme chaque année, la Banque de France publie son "Enquête typologique sur le surendettement des ménages". En 250 pages, cette somme dresse le portrait des ménages surendettés, doublé de fiches très détaillées par région (sur la base du nouveau découpage), qui représentent 90% du document. A partir de ces éléments, la Banque de France tire un certain nombre d'enseignements de portée générale. [En savoir plus.](#)

JEUNESSE

Les Fonds d'aide aux jeunes

Créés en 1989 pour compenser le nonaccès des moins de 25 ans au RMI, les fonds d'aide aux jeunes sont l'objet d'une étude de la Drees. La répartition des aides accordées par les FAJ met en évidence la situation de grande précarité des jeunes concernés. Ainsi, 51% des aides attribuées répondent à des besoins alimentaires. [En savoir plus.](#)

L'autonomie des jeunes en questions

Le travail est, pour les jeunes, une source d'épanouissement et d'apprentissage de vraies valeurs, dont le sens du collectif. C'est en tout cas la conviction de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) qui s'inquiète pourtant du fait que « l'entrée dans le monde du travail, dans un contexte de début de prise d'autonomie, (correspond) à une chute brutale du niveau de vie (des jeunes): santé, logement, revenus... ».

Pour s'en faire une idée juste, les *Jocistes* sont allés, de septembre à décembre 2016, à la rencontre de plus de 3600 jeunes de 13 à 30 ans dans les rues, dans leurs lieux de vie... Leur but ? Donner la parole à la jeunesse concernant leur accès à l'autonomie et à l'emploi digne. Ils viennent de rendre publics [les résultats de cette enquête](#) et interpellent les décideurs politiques et candidats, les associations, les syndicats... Seuls 10 % des jeunes interrogés avaient la chance de bénéficier d'un contrat à durée indéterminée, la plupart étaient en contrats ou statuts précaires, quand 21 % étaient totalement privés d'emploi, alors qu'ils en remplissent toutes les conditions (âge, fin de scolarité, droit au travail), et pour 3 % d'entre eux depuis plus d'un an. L'analyse de cette enquête a pu également faire ressortir la situation des jeunes percevant moins de 900 euros de ressources mensuelles nettes (salaires, indemnités, allocations, RSA, aides familiales...). Ils sont en dessous du seuil de pauvreté. Ils représentent 35% des jeunes interrogés.

Le 15 avril 2017, 15 000 jeunes se retrouveront à Paris avec la JOC qui fête cette année ses 90 ans, pour construire ensemble des revendications afin d'améliorer les conditions de vie des jeunes.

Les jeunes en Europe

Le quinquennat qui s'achève entendait donner la priorité à la jeunesse. Qu'en est-il ? L'analyse comparative des politiques de l'éducation et de l'emploi à destination des jeunes en Europe conduit l'auteur de [l'article en lien](#) à un constat sombre : encore aujourd'hui les jeunes français se voient refuser une pleine citoyenneté socioéconomique.

Projets des jeunes

Les jeunes ont des idées, la MSA, Sécurité Sociale agricole, les aide à les réaliser. Pendant le Salon de l'Agriculture, la MSA donne rendez-vous aux jeunes et les invite, jusqu'au 3 mars, à soutenir leur projet favori sur sa [page facebook](#). Le projet le plus "liké" et "partagé" remportera une belle récompense par la MSA pour la réalisation de son projet !

Fonds de développement de la vie associative



L'instruction régionale Grand Est relative aux subventions attribuées au titre du FDVA pour la formation des bénévoles associatifs vient de paraître. [Tous les renseignements ici](#). Les dossiers doivent impérativement être transmis au plus tard pour le **vendredi 31 mars 2017**.

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Fonds d'appui aux politiques d'insertion

Un [décret du 17 février 2017](#) met en place le "fonds d'appui aux politiques d'insertion". Doté de 50 millions d'euros pour 2017 – et financé "à titre exceptionnel" par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), ce fonds s'adresse "aux départements dont le président du conseil départemental a conclu avec le représentant de l'Etat dans le département une convention en application de l'article L.263-2-1 du code de l'action sociale et des familles".

Cette convention d'appui aux politiques d'insertion "définit pour une durée de trois ans les priorités conjointes du département et de l'Etat en matière de lutte contre la pauvreté, d'insertion sociale et professionnelle et de développement social". Elle détermine également "un socle commun d'objectifs sur lesquels le département s'engage et les actions supplémentaires au titre de priorités nationales ou départementales qu'il propose de mettre en œuvre".

Comprendre les inégalités

Une journée de formation, le 30 mars 2017 à Paris, organisée par l'Observatoire des inégalités. Comment définir et mesurer les inégalités ? Quel état des lieux peut-on en faire et de quels leviers dispose-t-on pour les réduire ? Alors que le débat sur les inégalités est souvent confus, l'objectif de cette journée de formation est de fournir des outils précis pour mieux comprendre la situation actuelle.

[Télécharger le programme détaillé.](#)

PARIS 2024

Appel à projet



[Appel à projet pour la mise en place d'actions par les associations locales](#)

dans le cadre du plan « Héritage de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux 2024 »

Une grande concertation a été lancée au niveau national qui, en Région Grand EST, a notamment pris la forme de « réunion de concertation » au sein des 3 CREPS du Grand Est. Une enveloppe de 20 millions d'euros est consacrée au plan « Héritage de la candidature de Paris à l'organisation des Jeux 2024 ». L'appel à projet vise à soutenir des actions éducatives permettant de mobiliser le plus grand nombre autour du sport et des valeurs de l'olympisme. Les projets doivent être adressés à la direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS) Grand Est avant le **21 avril 2017**. Sont éligibles les actions éducatives permettant de mobiliser le plus grand nombre autour du sport et de l'olympisme, les actions éducatives visant à faciliter la mise en place de passerelles entre le monde scolaire et fédéral, les actions structurantes et s'inscrivant dans la durée seront privilégiées, les actions dont la dimension éco-responsable est particulièrement développée seront privilégiées. Une attention particulière sera portée aux projets favorisant la mixité des publics valides et non valides. Les animations développées dans le cadre de la journée olympique du 23 juin 2017 sont aussi éligibles à ce programme. Les projets soutenus devront faire l'objet d'un partenariat avec au moins un établissement scolaire. Les actions financées devront impérativement débuter avant le 30 novembre 2017. Le seuil d'aide financière pour un bénéficiaire s'élève à 1 500 €.

SANTE

Protection Universelle Maladie (PUMA)

Le [décret du 24 février 2017](#) fixe les conditions relatives à la régularité du séjour pour l'ouverture des droits à la prise en charge des frais de santé par les régimes de sécurité sociale



Perturbateurs endocriniens

La Commission européenne a renoncé le 28 février 2017, et pour la troisième fois, à soumettre au vote son projet de réglementation de ces produits chimiques dangereux omniprésents dans l'environnement. Les « perturbateurs endocriniens » (PE°) sont des substances chimiques capables en effet d'interagir avec le système hormonal des êtres vivants, et reliées à une multitude de maladies courantes : cancers (sein, prostate, testicule), infertilité, malformations congénitales, obésité et diabète, mais aussi troubles de développement comme l'autisme, l'hyperactivité et une diminution du quotient intellectuel. Entre les ONG qui attendent une définition des PE qui protègent réellement les Européens des dangers de ces substances et entre les lobbies de l'agrochimie, la Commission ne parvient pas à proposer un texte acceptable par les pays membres. En savoir plus : [l'article du journal Le Monde](#) et le site de l'association [Génération futures](#).

DEVELOPPEMENT DURABLE



Economie d'énergie

Un arrêté publié le 26 février 2017 vient modifier le programme d'innovation en faveur de la maîtrise de la demande énergétique dénommé "Economies d'énergie dans les TEPCV" tout juste approuvé dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE). Porté par les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) de moins de 250.000 habitants lauréats de l'appel à projets - ou par les communes et EPCI inclus dans ces territoires et cosignataires d'une convention "TEPCV" avec l'Etat -, ce programme vise à donner un nouveau coup d'accélérateur aux économies d'énergie et à sensibiliser les ménages sur ce sujet. [En savoir plus](#).

Gestion des déchets

La fondation Concorde vient de publier un rapport portant un regard critique sur la gestion des déchets, notamment sur leur collecte et sur la fiscalité qui leur est propre. Ce document formule des propositions d'évolutions législatives, invite à libérer l'innovation et à considérer les déchets comme une ressource dédiée à un véritable usage. Intitulé "Faire enfin des déchets une ressource", le dernier [rapport de la fondation Concorde](#) propose des mesures pour "mettre la France sur le chemin d'une modernisation de la gestion de ses déchets et de l'économie circulaire".

TRANSPORTS

Taxis, VTC

Le [décret du 24 février 2017](#) porte création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes

Sécurité routière

[L'annonce](#) : 5 minutes pour montrer la déflagration que provoque un accident de la route sur l'entourage de la victime. Afin d'incarner l'onde de choc d'un accident sur les proches des victimes, la Sécurité routière a choisi le réalisme. Elle a confié à Jean-Xavier Lestrade la réalisation d'un court-métrage sur les gendarmes chargés d'annoncer aux familles le décès d'un de leur proche. Quatre gendarmes appartenant à des brigades d'Ile-de-France ont été interviewés sur leur lieu de travail. Ils y racontent des scènes toujours présentes dans leurs mémoires.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET CONTRE LE RACISME



Un guide pour tous

Hélène Geoffroy, secrétaire d'Etat chargée de la Ville, a présenté le 23 février 2017 un "[guide interministériel de lutte contre les discriminations](#)" destiné aux agents publics – Etat, collectivités, établissements publics -, aux élus ou encore aux responsables associatifs. Parmi les ressources citées : un [guide méthodologique](#) et un [cadre de référence](#) sur la lutte contre les discriminations dans les quartiers de la politique de la ville, ainsi qu'un [guide du Défenseur des droits](#). Ce guide est accompagné d'une plaquette conçue pour le grand public intitulée "[Discriminations, c'est non !](#)".

Idées reçues sur l'immigration. Le décodeur...

Six idées reçues, six argumentaires pour décoder le vrai du faux. [« Ils envahissent la France »](#). [« Ils sont mieux logés que les SDF »](#). [« Ils viennent en France pour se faire soigner »](#). [« Ils volent le travail Français »](#). [« Ils viennent profiter des allocations »](#). [« Le regroupement familial est la porte d'entrée d'une immigration massive »](#)

[Semaine d'éducation contre le racisme et l'antisémitisme](#)

Elle se déroule du **18 au 26 mars 2017**. Elle associe l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique, dont les parents d'élèves et les personnels des établissements scolaires, les organisations étudiantes et lycéennes, ainsi que les associations complémentaires de l'éducation, en particuliers qui concourent à la lutte contre les discriminations, la xénophobie, le racisme et l'antisémitisme.

A très bientôt pour une nouvelle édition !